— M. R. Schilling se fait l'interprète du Groupe en remerciant vivement M. Bellard d'avoir bien voulu guider lui-même les visiteurs, pour qui ce musée est une révélation, et exprime l'espoir que cette visite incitera un étudiant à consacrer son diplôme aux antiquités messines.

II.

SÉANCE DU 17 MARS 1956.

Président : M. R. Schilling.

Membres présents. — MM. Braun, Bureth, Doignon, Hentz, Maurer, Schilling, F. Weber, M. Weber, Will.

Excusés : MM. Chatillon, Picard, Ruch.

Le groupe, en deuil d'un de ses fondateurs, P. Fabre, entend d'abord avec émotion M. Schilling évoquer le souvenir du disparu. Les membres présents observent une minute de silence et de recueillement en sa mémoire.

— M. Schilling transmet à l'assemblée les excuses de M. Chatillon, souffrant, qui devait faire l'exposé liminaire, et présente sa communication sur *le « flammeum », voile sacré, voile profane*[1].

Plusieurs allusions des auteurs latins nous ont rendu familier le *flammeum*, voile couleur de flamme, qui couvrait la tête de l'épousée le jour de la cérémonie du mariage. Catulle s'écrie dans son épithalame (61, 122) : « *Flammeum video venire* », pour donner le signal du départ au cortège nuptial. La couleur du voile, attestée par le mot même, est parfois confirmée par l'adjonction d'une épithète ; ainsi l'adjectif *luteus*, qui désigne un orange vif (très proche du rouge), accompagne le mot dans les textes de Lucain (*Pharsale*, II, 361) et de Pline l'Ancien (*H. N.*, 21, 46). Les grammairiens latins (cf. Festus, p. 174 L.) nous rappellent que le port du voile a donné, précisément, son nom au mariage, *nuptiae*, « *quia flammeo caput nubentis obvolvatur* ». Ils nous donnent un renseignement encore plus intéressant : le *flammeum* était également le voile rituel porté par la *flaminica Dialis*, l'épouse du prêtre de Jupiter : ne rappelait-il pas, « par sa couleur, la foudre de Jupiter » (Paulus-Festus, p. 82 L.)? Ainsi le *flammeum* était à la fois un voile sacré et un voile profane dans la Rome antique.

L'usage du *flammeum* ne s'est pas perdu avec l'avènement du christianisme ; l'Église l'a adopté pour la bénédiction du mariage : saint Ambroise parle à plusieurs reprises du *flammeum nuptiale* qui recouvre

1. Le sujet a été traité plus amplement sous le titre : « Le voile de consécration dans l'ancien rit romain », *in* : *Mélanges offerts à Mgr Michel Andrieu, Revue des Sciences religieuses*, 1956.

la tête de la jeune épouse au cours de la cérémonie (*P. L.*, 16, 5, col. 286 ; 16, 17, col. 331, éd. Migne). Peut-être trouvera-t-on plus inattendu que l'Église ait également accueilli le *flammeum* pour la prise de voile des moniales.

Toutes les vierges qui se consacraient au Christ n'étaient pas voilées à l'origine. Le simple *propositum* de se consacrer à Dieu était reconnu par l'autorité ecclésiastique. Mais la *traditio* du voile rendait cet engagement plus grave et plus solennel, comme il ressort de la lettre que le pape Sirice a adressée aux évêques de Gaule dans la seconde moitié du IVe siècle (*Ad Gallos episcopos*, *P. L.*, 13, 3, col. 1182 ; 13, 4, col. 1183). Or, ce voile est souvent désigné dans les écrits des Pères de l'Église par le mot *flammeum*. Ce terme admet, d'ailleurs, des synonymes : *velamen*, *maforte*. Mais il s'agit toujours du voile rouge : ainsi, une allusion de saint Ambroise nous montre la vierge Ambrosia « entourée du cortège des vertus et couronnée par le voile pourpre du sang du Seigneur » (*... virtutum accincta comitatu, purpureo Dominici cruoris redimita velamine...*, *P. L.*, 16, 17, col. 332). Saint Jérôme emploie les expressions *flammeum virginale sanctum* (*Ep.* 130, 3), *Christi flammeum* (*Ep.* 147, 6).

Dès lors, on peut se poser la question : pourquoi l'Église a-t-elle choisi l'antique voile couleur de feu? Elle aurait pu songer à un autre symbole, au voile blanc, emblème de la pureté des vierges. Dans la Rome ancienne, les Vestales portaient, précisément, le voile quadrangulaire de couleur blanche, le *suffibulum* (cf. Festus, p. 474 L.). Mais ce « précédent » a joué en sens inverse : les commentaires passionnés de saint Ambroise refusent toute analogie entre les Vestales et les vierges du Christ (*P. L.*, 16, col. 193). Il y a plus : l'Église, entendant mettre l'accent sur l'amour voué au Christ par la vierge consacrée, a préféré au voile blanc le voile de feu qui évoque l'amour nuptial. Nombreux sont, en effet, les textes qui présentent la Vierge comme la fiancée du Christ, la *sponsa Christi*, promise aux noces célestes. Ainsi ce passage de Tertullien (*De virginibus velandis*, éd. Oehler, I, p. 907) : « *Vela caput... Nupsisti enim Christo, illi tradisti carnem tuam, illi sponsasti maturitatem tuam. Incede secundum Sponsi tui voluntatem...* » Ainsi le *flammeum*, qui n'était jamais tombé en désuétude dans la cérémonie du mariage, prenait une nouvelle valeur sacrale, en devenant l'insigne de l'amour mystique des vierges qui se consacraient au Christ. Tel était du moins l'usage dans l'ancienne liturgie romaine.

— Les membres présents, vivement intéressés par l'exposé de M. Schilling, qui éclaire l'attitude de l'Église primitive devant certains rites païens, lui posent diverses questions. Ainsi, M. Braun, séduit par l'explication du refus du voile blanc en raison du « précédent », se demande si l'adoption de ce voile ne concorderait pas avec la disparition des Vestales.